





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-428**

**Séance publique du**

**16 décembre 2020**

**Présidence de Sophie JOISSAINS**

**Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183046-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT- AUTORISER A SIGNER**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2020

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Sylvain DIJON  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISER A SIGNER- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) à l'instar de l'État (Ministère de la Justice), l'Académie d'Aix Marseille, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône (CDAD 13) et les Cinémas Aixois se sont alliés pour la mise en œuvre d'un Festival du Film Judiciaire.

L'objectif principal est de sensibiliser les jeunes aux questions liées à des thématiques relatives à la prévention de la délinquance et à l'accès au droit.

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 a été validée lors du Conseil Municipal du 12 mars 2018 N° DL.2018-120.

De nombreux lycéens, provenant des différents lycées de la Ville, peuvent assister à la diffusion de deux films au choix pour les classes autour d'un thème tel que le « harcèlement » pour exemple.

A l'issue de chaque séance de projection, des débats entre des professionnels de la justice et les adolescents s'en suivirent.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'engagement des partenaires autour de cette opération qualitative et porteuse de sens en formalisant une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 (ci-annexée) qui s'inscrit dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La Justice (au travers du CDAD) participe au financement de places de cinéma et mobilise également ses services pour intervenir en amont et en aval dans les classes.

La Ville mobilise ses services concernés tels que la Communication (élaboration de flyers, goodies, visuels à l'attention des lycéens participant), le CMA (préparation visionnage, préparation des débats...), sous la coordination de la Direction Citoyenneté et Proximité.

Le Rectorat, pour sa part, sensibilise les établissements scolaires et assure les inscriptions des classes. Les Cinémas Aixois appliquent un tarif forfaitaire correspondant aux droits de diffusion incompressible. Ils prennent à leur charge l'ouverture et la mise à disposition des salles, du matériel de projection et de sonorisation.

Le thème est défini au regard des éléments de diagnostic local identifiés sur les besoins (lors des réunions CLSPD établissements scolaire), il est choisi collégialement et présenté aux chefs d'établissements en septembre/octobre.

Le thème du festival prévu en 2021 sera le développement durable, l'impact de la justice et la protection de l'environnement (en lien avec les priorités de la Ville).

Le festival se déroule sur une semaine du mercredi au mercredi avec une séance grand public le samedi matin.

Tous les lycées (privés et publics) sont invités ainsi que le CFA et les partenaires de la prévention qui travaillent avec la jeunesse.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention de partenariat 2021-2023 ci-annexée,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2020-428 - FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE- RENOUELEMENT DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISER A SIGNER-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

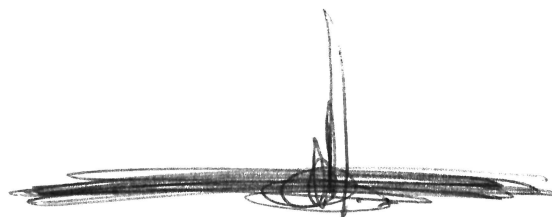
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00